

Direction des Etudes des  
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD**  
avril 2017

Les accidents et maladies  
professionnelles  
du régime des salariés agricoles  
aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2016

Avril 2017

# **Tableau de bord Accidents et maladies professionnelles au régime des salariés agricoles 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2016**

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES  
ET DES STATISTIQUES

Rédacteur en chef :  
David FOUCAUD  
[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Département "Retraite-Famille-Observatoire  
des risques professionnels agricoles (ORPA)  
- Accidents du travail"  
Rakhsat SLEIMAN  
[sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr](mailto:sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr)

Réalisé par :  
Katell GORVAN  
[gorvan.katell@ccmsa.msa.fr](mailto:gorvan.katell@ccmsa.msa.fr)

Mise en forme :  
Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :  
Claudine GAILLARD  
[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)  
Nadia FERKAL  
[ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)

## Sommaire

Sources de données.....	4
Le champ de la population.....	4
Données présentées.....	4
1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de + 0,5 %.....	5
2. Trois accidents du travail sur quatre donnent lieu à un arrêt indemnisé	5
3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en hausse de + 1,2 %.....	6
4. Le montant des prestations versées est en hausse de + 2,5 % .....	6
Définitions	10
Sigles cités :	10
Annexe	11

## Tableaux

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par grand secteur d'activité, 1er semestre 2016.....	7
Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, 1er semestre 2016 .....	8
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, 1er semestre 2016.....	9
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1er semestre 2016.....	9

Télécharger les données au format Excel :



# **Accidents du travail et maladies professionnelles**

## **Régime des salariés agricoles (SA) :**

### **Principaux indicateurs par grand secteur d'activité**

#### **1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2016**

---

#### **Sources de données**

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ce sont celles mises à jour en mars 2017.

#### **Le champ de la population**

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

#### **Données présentées**

Dans les tableaux suivants, les données présentées sont celles du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Elles sont comparées aux données du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

**Dans le présent document les données sont réparties pour les principaux grands secteurs professionnels.**

Télécharger les données au format Excel :



# **Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2016**

---

## **Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, légère hausse des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les salariés agricoles**

*Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, 28 219 accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) ont touché les salariés agricoles, en légère augmentation de + 0,5 % en un an. Sur la même période, les heures de travail sont estimées à 629 millions, en hausse de + 1,0 %. Le taux de fréquence s'établit à 42 ATMP pour un million d'heures de travail, stable sur un an.*

*Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé. Le nombre d'accidents et de maladies conduisant à l'attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en hausse de + 1,2 %. Le montant des prestations versées est en hausse de + 2,5 %.*

### **1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de + 0,5 %**

Avec 28 219 cas au 1<sup>er</sup> semestre 2016, les nouveaux ATMP augmentent de + 0,5 % en un an. Les plus fortes hausses concernent les catégories « apprentis », « organismes professionnels » (+ 7,0 % chacune) et « cultures et élevage » (+ 1,9 %).

Le nombre d'heures de travail augmente de + 1,0 % pour s'établir à 628,9 millions d'heures. Cette hausse concerne en particulier les « personnels de bureau du secteur technique » (+ 8,7 %), les « coopératives agricoles » (+ 2,4 %) et les « travaux agricoles » (+ 1,2 %). En revanche, le nombre d'heures de travail est en baisse, principalement pour l'« artisanat rural » (- 8,8 %) et les « activités diverses » (- 2,5 %).

Le taux de fréquence s'établit à 42 ATMP pour un million d'heures de travail, stable sur un an. C'est dans le secteur des « travaux forestiers » que la fréquence est la plus élevée avec 89 accidents pour un million d'heures de travail, en hausse de deux ATMP sur un an.

Le nombre d'accidents du travail est en faible recul de - 0,8 %, avec 24 344 cas. Ils représentent 86,3 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement une part de 7,4 % et 6,4 %. Les maladies professionnelles augmentent de + 11,9 %, et les accidents de trajet de + 6,4 % en un an.

### **2. Trois accidents du travail sur quatre donnent lieu à un arrêt indemnisé**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, 75,5 % des accidents du travail ont donné lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ). La part de ces accidents indemnisés est stable sur un an.

Sur la même période, la part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé baisse de - 0,7 point, passant à 79,9 %, et celle des maladies professionnelles de - 5,4 points, passant à 70,5 %.

Comparée au 1<sup>er</sup> semestre 2015, la durée moyenne d'indemnisation reste stable pour les accidents du travail à 65 jours. Elle augmente d'un jour pour les accidents de trajet pour atteindre une durée moyenne de 72 jours. Pour les maladies professionnelles, la durée moyenne d'indemnisation est la plus importante avec 311 jours, en baisse de six jours en un an.

### **3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en hausse de + 1,2 %**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, 3 411 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les salariés agricoles, en hausse de + 1,2 % en un an. Les deux tiers de ces nouvelles IPP concernent les accidents du travail.

La majorité des secteurs sont concernés par cette hausse (+ 34,2 % pour les « activités diverses », + 4,1 % pour les « coopératives agricoles », + 2,3 % pour les « travaux forestiers »,...). Seuls les « organismes professionnels », et l'« artisanat rural » connaissent une baisse des attributions d'IPP (respectivement - 14,6 % et - 5,3 %).

La hausse des IPP concerne les maladies professionnelles (+ 4,1 %) et les accidents du travail (+ 2,5 %). Les attributions d'IPP à la suite d'un accident de trajet sont en baisse (- 20,7 %).

Le nombre de rentes attribuées (taux d'IPP au moins égal à 10 %) augmente à la fois pour les accidents du travail (+ 18,1 %) et les maladies professionnelles (+ 8,0 %) mais baisse pour les accidents de trajet (- 13,4 %).

### **4. Le montant des prestations versées est en hausse de + 2,5 %**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, les prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) versées au titre des ATMP atteignent 202,0 millions d'euros. Le montant de ces prestations progresse de + 2,5 % en un an. Les dépenses les plus importantes relèvent du secteur « cultures et élevage » (89,8 millions d'euros), avec 44,5 % du total des prestations versées. Les secteurs « coopératives agricoles » (36,5 millions d'euros), « travaux agricoles » (27,9 millions d'euros) et « travaux forestiers » (19,8 millions d'euros) sont également à l'origine de dépenses importantes.

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victime avec 52,6 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières en représentent 38,7 % et les soins de santé 8,7 %. Sur un an, la part des indemnités journalières augmente de + 0,2 point dans le total des prestations, tout comme celle des rentes de victime. Celle des soins de santé baisse de - 0,4 point.

Les indemnisations des accidents du travail représentent 71,7 % des prestations versées, suivies par les indemnisations des maladies professionnelles (19,5 %) et celles des accidents de trajet (8,8 %).

Télécharger les données au format Excel : 

## ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2016

**Tableau 1** : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par grand secteur d'activité, 1<sup>er</sup> semestre 2016

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Taux de fréquence	Répartition des ATMP par type (en %)		
				Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Cultures et élevage	221 687 212	10 813	<b>48,8</b>	86,0 %	4,2 %	9,7 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	84 924 907	6 814	<b>80,2</b>	91,9 %	2,8 %	5,4 %
Coopératives agricoles	81 266 653	3 871	<b>47,6</b>	82,2 %	5,3 %	12,6 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	196 752 359	2 285	<b>11,6</b>	71,3 %	23,3 %	5,4 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	44 287 365	4 436	<b>61,6</b>	89,5 %	9,3 %	1,2 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>628 918 496</b>	<b>28 219</b>	<b>42,2</b>	<b>86,3 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>7,4 %</b>
Evolution 1 <sup>er</sup> semestre 2016 / 1 <sup>er</sup> semestre 2015						
	Evolution en %		Ecart en points			
Ensemble	+ 1,0 %	+ 0,5 %	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	+ 0,8

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



**Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, 1<sup>er</sup> semestre 2016**

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevage	9 304	82,1 %	73,4	457	91,0 %	106,1	1 052	69,7 %	313,3
Travaux forestiers / travaux agricoles	6 259	83,8 %	58,7	188	96,8 %	81,5	367	76,0 %	265,5
Coopératives agricoles	3 181	77,4 %	71,0	204	85,8 %	66,6	486	72,4 %	326,2
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	1 630	67,8 %	79,0	532	72,6 %	54,4	123	59,3 %	404,9
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	3 970	48,7 %	33,9	411	66,2 %	39,4	55	56,4 %	257,0
<b>Tous secteurs</b>	<b>24 344</b>	<b>75,5 %</b>	<b>65,1</b>	<b>1 792</b>	<b>79,9 %</b>	<b>71,5</b>	<b>2 083</b>	<b>70,5 %</b>	<b>310,6</b>

Evolution 1<sup>er</sup> semestre 2016 / 1<sup>er</sup> semestre 2015

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevage	+ 0,7 %	+ 0,5	- 1,9	+ 6,5 %	- 2,7	+ 16,1	+ 11,6 %	- 5,1	- 10,0
Travaux forestiers / travaux agricoles	- 1,1 %	- 1,5	+1,7	+ 3,3 %	+ 0,1	- 11,4	+ 23,6 %	+ 1,3	- 13,4
Coopératives agricoles	- 3,2 %	- 1,9	+ 4,7	+ 6,8 %	+ 3,6	- 6,6	+ 9,2 %	- 5,3	- 15,6
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	+ 8,4 %	- 5,1	+ 1,2	+ 7,0 %	- 5,9	+ 2,6	-9,6 %	- 22,3	+ 119,2
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	- 5,0 %	+ 3,4	+ 0,0	+ 6,5 %	+ 6,1	- 12,8	+ 34,1 %	- 14,4	+ 0,3
<b>Tous secteurs</b>	<b>- 0,8 %</b>	<b>- 0,0</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 6,4 %</b>	<b>- 0,7</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 11,9 %</b>	<b>- 5,4</b>	<b>- 5,8</b>

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :





**Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, 1<sup>er</sup> semestre 2016**

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%
Cultures et élevage	1 658	1 105	467	58	30	495	296
Travaux forestiers / travaux agricoles	705	538	220	26	12	141	91
Coopératives agricoles	586	322	135	26	11	238	136
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	278	161	70	55	19	62	31
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	184	143	41	27	12	14	11
<b>Tous secteurs</b>	<b>3 411</b>	<b>2 269</b>	<b>933</b>	<b>192</b>	<b>84</b>	<b>950</b>	<b>565</b>

Evolution 1<sup>er</sup> semestre 2016 / 1<sup>er</sup> semestre 2015

	Evolution en %						
Tous secteurs	+ 1,2 %	+ 2,5 %	+ 18,1 %	- 20,7 %	- 13,4 %	+ 4,1 %	+ 8,0 %

Source : MSA

**Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1<sup>er</sup> semestre 2016**

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'ATMP (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victime	AT	Trajet	MP
Cultures et élevages	89 814 259 €	9,0 %	40,8 %	50,2 %	70,9 %	8,1 %	21,1 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	47 697 898 €	9,1 %	37,2 %	53,7 %	80,1 %	5,2 %	14,7 %
Coopératives agricoles	36 548 244 €	7,3 %	39,8 %	52,9 %	65,0 %	6,4 %	28,6 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	16 279 352 €	8,0 %	40,3 %	51,7 %	62,2 %	24,1 %	13,8 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	11 643 339 €	11,2 %	21,8 %	67,0 %	78,9 %	14,6 %	6,5 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>201 983 092 €</b>	<b>8,7 %</b>	<b>38,7 %</b>	<b>52,6 %</b>	<b>71,7 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>19,5 %</b>

Evolution 1<sup>er</sup> trimestre 2016 / 1<sup>er</sup> trimestre 2015

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	+ 2,5 %	- 0,4	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 0,0	+ 0,6

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



## Définitions

Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures travaillées au cours de la période considérée
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre d'ATMP ayant donné lieu à un premier paiement de soins de santé et/ou d'indemnités journalières (IJ) au cours de la période considérée
Taux de fréquence ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées
Nombre d'ATMP avec arrêt	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montant des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée. Comprend les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée (hors hospitalisation publique)
Montant des indemnités journalières	Montant en euros versé pour les indemnités journalières au cours de la période considérée
Montants des rentes de victime	Montant en euros versé pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

### Sigles cités :

- ATMP** : Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle  
**Ders** : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques  
**IJ** : Indemnités journalières  
**IPP** : Incapacité permanente partielle  
**MSA** : Mutualité sociale agricole  
**Simpat** : Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

Télécharger les données au format Excel :



## Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

110 - Cultures spécialisées ; 120 – Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 – Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 – Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 330 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 - Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrierie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT).

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

**MSA Caisse Centrale**

**Direction des Etudes, des Répertoires et des  
Statistiques**

---

Les Mercuriales

---

40, rue Jean Jaurès

---

Tél. : 01 41 63 77 77

---

93547 Bagnolet Cedex

---

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore